



PREFECTURE REGION AUVERGNE

Arrêté

**signé par
Voir dans le document**

le 22 Juillet 2014

**63 - Agence Régionale de Santé
63 - DSP**

arrêté n ° 2014-332 portant nomination des
membres de la Conférence de Territoire du
département de l'Allier



ARRETE GLOBAL N° 2014- 332

*portant nomination des membres de la Conférence de Territoire
du département de l'Allier*

Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1434 – 4,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010- 347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire,

Vu l'arrêté n° 2010-430 du 22 octobre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Auvergne,

Vu l'arrêté n°2010-454 du 18 novembre 2010 portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département de l'Allier,

Vu l'arrêté modificatif n°2011-2 du 10 janvier 2011 portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département de l'Allier,

Vu l'arrêté modificatif n°2011-171 du 5 mai 2011 portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département de l'Allier,

Vu l'arrêté modificatif n°2011-311 du 21 juillet 2011 portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département de l'Allier,

Vu l'arrêté modificatif n°2011-375 du 7 octobre 2011 portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département de l'Allier,

Vu l'arrêté modificatif n°2011-525 du 9 décembre 2011 portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département de l'Allier,

Vu l'arrêté modificatif n°2013-55 du 15 février 2013 portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département de l'Allier,

Vu l'arrêté modificatif n°2013-466 du 8 novembre 2013 portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département de l'Allier,

Vu l'arrêté modificatif n°2014-16 du 30 janvier 2014 portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département de l'Allier,

Vu la proposition de la FHP en date du 22 mai 2014,

Vu la perte de qualité suite à une démission de Mr DESAMAIS Régis de la FNATH,

Vu la perte de qualité du Dr JEU Jean-François.

ARRETE

Article 1 : Sont Abrogés : arrêté n°2010-454 du 18 novembre 2010, ainsi que les arrêtés modificatifs n° 2011-2 du 10 janvier 2011, n° 2011-171 du 5 mai 2011, n° 2011-311 du 21 juillet 2011, n° 2011-375 du 7 octobre 2011, n° 2011-525 du 9 décembre 2011, n° 2013-55 du 15 février 2013, n° 2013-466 du 8 novembre 2013, n° 2014-16 du 30 janvier 2014.

Article 2 : La répartition des membres au sein des onze collèges est la suivante :

1^{er} collège composé des représentants des établissements de santé : au plus 10 membres dont au plus 5 directeurs d'établissements de santé et au plus 5 présidents de Commission Médicale ou de Conférence Médicale d'Etablissement.

2^{ème} collège composé des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux : au plus 8 membres également répartis entre établissements pour personnes âgées et établissements pour personnes handicapées.

3^{ème} collège composé des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité : au plus 3 membres.

4^{ème} collège composé des représentants des professionnels de santé libéraux :

- au plus 6 membres dont au plus 3 médecins et au plus 3 autres professionnels de santé.
- un représentant des internes en médecine.

5^{ème} collège composé des représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé : au plus 2 membres.

6^{ème} collège composé d'un représentant des établissements assurant des activités de soins à

domicile : au plus 1 membre.

7^{ème} collège composé d'un représentant des services de santé au travail : au plus 1 membre.

8^{ème} collège composé des représentants des usagers: au plus 8 membres dont au plus 5 membres d'associations agréées et au plus 3 membres d'associations de personnes handicapées ou de retraités et personnes âgées.

9^{ème} collège composé des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : au plus 7 membres dont au plus 1 conseiller régional, au plus 2 représentants des communautés, au plus 2 maires, au plus 2 conseillers généraux.

10^{ème} collège composé d'un représentant de l'ordre des médecins : 1 membre

11^{ème} collège composé de personnalités qualifiées : au moins 2 personnes qualifiées.

Article 3 : Sont nommés membres de la Conférence de territoire du département de l'Allier pour la durée des mandats restant à courir :

Au titre du **collège 1** : représentants des établissements de santé

- En tant que représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

(5 représentants)

Titulaires :

En attente de désignation

M. THEPOT Pierre
Directeur CH Moulins-Yzeure

M. GEBEL Thierry
Directeur CH de vichy

M.CHEVALIER Jean-Marie Directeur
CH Cœur du Bourbonnais

M. BANCEL Frédéric
Directeur Hôpital privé
Saint-François Saint-Antoine (*en
remplacement de M. GUIVARCH Pierre-
Yves*)

Suppléants :

M. LARDY Jean-Claude
Directeur CHS Ainay le Château

M. DELAYE Franck
Directeur Adjoint HCB St-Pourçain
en charge du CH de Bourbon
l'Archambaud

M. GUAY Cyril
Directeur Adjoint du CH de Vichy

En attente de désignation

M. BROSSON Jean-Luc
Directeur Polyclinique La Pergola à
Vichy

- En tant que présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

(5 représentants)

Titulaires :

Dr CATTAN Fabrice
Président CME CH Moulins-
Yzeure

Dr BOUVIER Bruno
Représentant CME CH Cœur de
Bourbonnais

Dr AGUILERA Didier
Président CME CH Vichy

Dr VERDIER Philippe
Président CME CH Montluçon

Dr GROS François
Président CME St Odilon à
Moulins

Suppléants :

Dr PETITJEAN Claude-François
Président CME CH Ainay le Château

en attente de désignation

Dr MOUSSIER-DUBOST Régine
Vice-Présidente de CME CH de Vichy

Dr ESSIQUÉ David
Vice-président CME CH Montluçon

Dr BONS Jean-Michel
Président CME Hôpital privé St François
à Désertines

Au titre du **collège 2** : représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

- En tant que représentants des établissements œuvrant en faveur des personnes âgées:

(4 représentants)

Titulaires :

Mlle ROUGERON Lydie
Directrice maison retraite Résidence
du Parc au Mayet de Montagne -
FEHAP

Mme METENIER Christine
Directrice EHPAD L'Ermitage à
Moulins

Mme PAUMIER Françoise
Directrice EHPAD Les Cordeliers
Le Donjon – FHF AD-PA

Suppléants :

Mme HEOUD Chantal
Directrice EHPAD Villa Paisible -
Vichy - SYNERPA

Mme MENIS LAUBRIAT Eliane
Directrice EHPAD Villars Accueil
Moulins –URIOPSS

Mme DUVERGER Sylvaine
Directrice EHPAD St Gérard Le Puy

Mme CAUL FUTY Christine
Directrice CCAS Vichy - UNA

M. CROUZIER-MOULIN Philippe
Représentant ADMR

- En tant que représentants des établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées:

(4 représentants)

Titulaires :

En attente de désignation

Suppléants :

M. KAUFFMANN Georges
Président ABAH

M. BINOT Roland
Représentant PEP

Mme CARSAC Nicole
Président de l'UNAFAM

M. ROUVES Michel
Président de l'APEAH

M. MATHIAUX André
Président de l'APAJH

M. PALMA Jean-Luc
Directeur Adjoint CH Moulins-
Yzeure MAS Yzeure

M. DUPRE Alain
Président de L'ENVOL

Au titre du collège 3 : représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

(3 représentants)

Titulaires :

Non Pourvu

Suppléants :

Mme GUILHAUME Monique
Présidente du comité départemental
d'éducation physique et de
gymnastique volontaire de l'Allier

M LUCOT Yannick
Directeur Général association
VILTAIS

M. CHANAUD René
Représentant de l'association Allier
Nature

Mme PUVINEL Josette
Médecin coordonnateur de
l'ABIDEC

Mme le Dr BOUSCAVEL Anne-
Marie CH de Moulins-Yzeure

Au titre du collège 4 : représentants des professionnels de santé libéraux et représentant des internes en médecine

- En tant que représentants des médecins :

(3 représentants)

Titulaires :

M. le docteur ZILBER Michel

Suppléants :

M. le docteur REGNIER Denis

M. le docteur ROSATI Louis Pierre

M. le docteur BAYLE Georges

M. le docteur SIMONNET Jacques

M. le docteur ROSATI Jean-Antoine

- En tant que représentants des autres professionnels de santé :

(3 représentants)

Titulaires :

Dr CHAUX Philippe
Chirurgien-dentiste

Suppléants :

Dr DOLE Olivier
Chirurgien-dentiste

M. CHALOT Gilles
Masseur kinésithérapeute

M. BONNET Olivier
Masseur kinésithérapeute

En attente de désignation

M. SALAT Jean-Philippe
Infirmier

- En tant que représentant des internes en médecine :

(1 représentant)

Titulaire :

M. DUCHER Guillaume
Interne en médecine

Suppléant :

Mme CROUZET Cindy
Interne en médecine

Au titre du collège 5 : représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

(2 représentants)

Titulaires :

Dr COLAMARINO Renato
Association Mémoire Allier

Suppléants :

En attente de désignation

Dr DE GARDELLE Guillaume
Président Fédération Auvergne Pôles
et Maisons de santé

Dr DOMENECH-BONET Isabelle
médecin Avernois

Au titre du collège 6 : représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

(1 représentant)

Titulaire :
M. VAN DEN BROUCK Marc
FNEHAD

Suppléant :
Mme DUCHASTELLE Catherine
FNEHAD

Au titre du **collège 7** : représentant des services de santé au travail

(1 représentant)

Titulaire :
Mme GAUTHIER Michèle
SISTM

Suppléant :
M. VIARD Patrice
SISTM

Au titre du **collège 8** : représentants des usagers

- En tant que représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-4 du code de la santé publique :

(5 représentants)

Titulaires :
M. LEFELLE Jean-Marie
UFC Que Choisir

Suppléants :
Mme NERAULT Marie-Thérèse
UDAF

M. MARGELIDON Marc
Association Croix Bleue

en attente de désignation

Dr VALOIS Philippe
Association Ligue Contre le Cancer -
Comité de l'Allier

Mme BASSOT Eliane
GAIPAR

M. LABART Serge
Président association France
Alzheimer de l'Allier

Mme GALAND Danièle
Association des Paralysés de France
Allier

Mme URIBES Sylvie
Groupement des Parkinsoniens de
l'Allier

Mme REVERSEAU Josiane
AIDES

- En tant que représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées :

(3 représentants)

Titulaires :
En attente de désignation

Suppléants :
M. VERDIER Philippe
Directeur Général AVERPAHM

M. CHOSSON Thierry
Directeur CRP La Mothe - ARPIH

Mme WESOLEK Martine
Présidente Association Voir Ensemble

Mme RAMILLON Michèle
Présidente de la Fédération
Départementale des Aînés Ruraux

M. MAUVE Michel
Fédération Départementale des Aînés
Ruraux

Au titre du **collège 9** : représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

(1 représentant)

- En tant que représentant du conseil régional :

Titulaire :

M. GUERRE Jean-Michel
Vice-président du Conseil Régional

Suppléant :

Mme LEGUILLON Marie-Claude
Conseillère Régionale

- En tant que représentants des communautés :

(2 représentants)

Titulaires :

Mme EYMARD Nicole
Vice-présidente Communauté Agglo
Vichy Val d'Allier

Suppléants :

Mme BARBARIN Nicole
Conseillère communautaire Vichy Val
d'Allier

Mme TABUTIN Nicole
Déléguée communautaire
Communauté d'agglomération de
Moulins

Mme DE BREUVAND Cécile
Vice-présidente de la communauté
d'agglomération de Moulins

- En tant que représentants des communes :

(2 représentants)

Titulaire :

M. POZZOLI Bernard
Maire de Prémilhat

Suppléant :

M. DENIZOT Alain
Maire d'Avermes

Mme STEYER Marie-Christine
Adjoint au maire de Vichy

M. SIMON Yves
Maire de Meillard

- En tant que représentants des conseils généraux :

(2 représentants)

Titulaires :

Mme LACARIN Marie-Françoise
Vice-présidente du Conseil Général

M. BIDEZ Dominique
Vice-président du Conseil Général

Suppléants :

M. MAZUEL Gilles
Vice-président du Conseil Général

M. PERRIN Pascal
Vice-président du Conseil Général

Au titre du collège 10 : représentant de l'ordre des médecins

(1 représentant)

Titulaire :

Dr MANDET Jean-Loup
Président du Conseil de l'Ordre des
Médecins

Suppléant :

Mme BETTAREL BINON Catherine
Conseil de l'Ordre des Médecins

Au titre du collège 11 : personnalités qualifiées

(2 représentants)

Titulaires :

Docteur Jean DELMAS

M. FAVRE-BONTE Robert
Directeur Honoraire du CH de MOULINS

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Ministre des affaires sociales et de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le même délai.

Article 5 : Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne et du département de l'Allier.

Clermont-Ferrand, le 22 JUL. 2014

Le Directeur Général,



François DUMUIS